

## **CoTITA DU 29 Novembre 2008**

### **COMPTE-RENDU**

La première COTITA est introduite par les deux coprésidents : Daniel PENDARIAS, directeur du CETE de Lyon et Yves SARRAND, directeur général par intérim des services du Conseil Général de la Savoie.

Daniel PENDARIAS salue l'ensemble des participants, au nombre d'une quarantaine. La taille de la COTITA a été volontairement limitée pour permettre un travail plus efficace. Les services des collectivités sont très largement majoritaires par rapport aux services de l'Etat car la COTITA doit recueillir prioritairement les attentes des collectivités.

Le réseau scientifique et technique (RST) de l'ex ministère de l'Equipement comprend une trentaine d'organismes, relevant de 4 catégories :

- les établissements publics à caractère scientifique et technique, notamment de recherche (LCPC, CSTB, INRETS),
- les services techniques centraux (SETRA, CERTU...),
- les centres d'études techniques de l'équipement (CETE),
- les écoles (ENPC, ENTPE...) qui disposent de moyens de recherche.

Ce réseau devrait se voir élargi du fait de la création du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD).

La démarche d'« ouverture du RST aux collectivités » résulte du souhait de ne pas disperser les compétences accumulées dans le RST au fil des lois de décentralisation, mais au contraire de préserver un réseau unique au service de l'Etat et des collectivités territoriales. La loi du 13 août 2004 a prévu la coopération entre l'Etat et les collectivités dans le domaine routier. La circulaire d'orientation stratégique pour le RST signée le 15 février par M. PERBEN, prévoit « l'ouverture accrue du RST aux collectivités territoriales » parmi ses orientations.

Cette démarche s'est déjà traduite par la mise en place d'un dispositif opérationnel :

- instauration d'un séminaire annuel du RST réunissant les responsables du ministère et les associations représentatives des collectivités. La première réunion s'est tenue le 31 janvier 2007 ;

- signature d'une charte entre le ministère et l'Assemblée des Départements de France (ADF). Cette charte a vocation à être élargie à d'autres partenaires ;
- création à l'échelle géographique de chaque CETE d'une conférence interdépartementale des transports et de l'aménagement (COTITA) ayant pour but :
  - . d'exprimer, rassembler et hiérarchiser les besoins locaux vis-à-vis du RST,
  - . de participer au pilotage et à l'évaluation du fonctionnement des clubs métiers au niveau local.
- création au niveau national d'un comité des maîtres d'ouvrages routiers ;
- appui sur les clubs métiers qui seront ouverts aux collectivités ;
- organisation de journées techniques.

Daniel PENDARIAS souhaite que la COTITA permette une compréhension fine des besoins des collectivités et permette au CETE en particulier de mieux ajuster ses interventions.

Yves SARRAND expose la vision des collectivités : l'expertise du RST est largement reconnue, mais l'offre du RST doit être en meilleure adéquation avec les besoins.

L'acte 2 de la décentralisation a conduit à un bouleversement des organisations, mais peut être aujourd'hui considéré comme une réussite.

Il est maintenant nécessaire de reconstruire une compétence collective pour pallier le risque d'isolement des collectivités. Plutôt que de vouloir recréer un RST propre aux collectivités, le choix a été fait de privilégier une approche conjointe avec l'Etat dans une logique gagnant-gagnant. En ce sens, l'ouverture du RST peut être considérée comme une conséquence de la décentralisation.

Cette ouverture devra s'accompagner d'échanges de personnels entre les deux fonctions publiques, ce qui sera bénéfique pour tous.

Les anciens clubs métiers sont décalés par rapport au nouveau contexte. Il convient donc, non pas de replâtrer le dispositif existant, mais d'inventer une nouvelle organisation, tout en tirant profit de l'expérience acquise.

Yves SARRAND présente ensuite rapidement le déroulement de la journée, basé sur des ateliers thématiques débordant largement le seul domaine de la route.

Marc KILBERGER expose les résultats de l'enquête lancée pour repérer les thèmes à aborder dans les structures d'échanges, les participations et les suggestions d'organisation (cf dossier remis en séance).

Pour le domaine routier, le thème « prioritaire » suivant les métiers est :

- Maîtrise d'ouvrage: le développement durable
- Maîtrise d'oeuvre: la gestion de projet
- Entretien et exploitation; la gestion des risques et des crises

Globalement pour l'ensemble du domaine routier, ressortent: les démarches qualité, le management et l'organisation, la gestion des risques et des crises

Pour le domaine Transports, c'est le thème: politique des déplacements

Pour le domaine Construction, c'est la démarche HQE.

Un échange s'instaure ensuite entre les participants.

Didier KRUGER (CG 38) considère que l'échange est peu pratiqué entre les Conseils Généraux. Le RST peut être la colonne vertébrale de ces échanges ; pour cela, il doit rester fort et avoir des moyens suffisants.

Il est nécessaire d'organiser et de hiérarchiser les demandes vis-à-vis du RST.

Alain BLANCHARD (Saint-Etienne Métropole) :

Les collectivités locales font partie de certains réseaux qu'elles financent. Elles pourraient aussi participer au financement du RST.

Il mentionne deux sujets fortement d'actualité :

- les agendas 21
- les modes doux (transports)

Le sénateur Jean-Paul ALDUY vient de déposer une proposition de loi en vue de créer un établissement public dénommé « réseau technique des collectivités territoriales », visant à assurer la synthèse des besoins et à organiser la coopération avec les organismes d'Etat.

Bernard CUSENIER (CG 26) :

Signale les besoins des Conseils Généraux dans le domaine des transports. Il faut mettre en place des lieux d'échanges d'expérience. Il est également important de bien faire les ponts entre les clubs sur des sujets tels que : accessibilité, gestion de crise...

Emmanuelle LOINTIER (CG 21) :

Il faut prévoir d'organiser l'accès à l'information. L'organisation structurée des Conseils Généraux peut le permettre. Ce sera plus complexe au niveau des communes compte tenu de leur nombre.

Alain BLANCHARD revient sur la légitimité politique de la démarche. Il est important que les différentes associations d'élus représentatives des villes et des communes soient associées, afin de relayer la démarche.

Jacques VAUSSANVIN (Ville de Dijon) souligne que des compétences techniques existent au sein de l'AITF et de l'ATTF. Ces associations professionnelles ont créé des groupes de travail. Il serait souhaitable de créer des liens entre les différentes démarches.

Jean-Yves GONZALEZ (CG 74) insiste sur quelques points :

- il ne faut pas séparer les déplacements et la route,
- il y a une forte attente sur le partage d'expérience et le souci que l'offre CETE soit en adéquation avec les attentes,
- les Conseils Généraux ont un besoin d'appui informatique pour des logiciels techniques vieillissants,
- il existe de très fortes attentes de formation dans le domaine de la route.

Patrick DIENY (CG 69) confirme que, plus généralement, la formation et l'entretien des compétences est le besoin n° 1 des collectivités locales.

Daniel PENDARIAS présente ensuite les principes d'organisation des 5 ateliers.

Chacun d'eux devra :

- faire des propositions d'organisation des clubs métiers,
- proposer des axes de travail des clubs pour 2008,
- plus généralement, recenser les attentes des participants vis-à-vis du RST en matière de :
  - ♦ recherche,
  - ♦ règles de l'art et méthodes,
  - ♦ normalisation,
  - ♦ besoins en compétences et expertise au sein du RST,
  - ♦ maintien et développement des savoir-faire au sein de la communauté technique,
  - ♦ échanges et coopération.

Les ateliers se déroulent de 10h45 à 13h00. Les compte-rendus figurent en annexe.

L'après-midi est consacrée à la restitution des ateliers et au débat autour de ces restitutions.

#### 📄 **Atelier Bâtiment-Construction** (rapporteur : Jean BONELLI - DDE 01)

★ Les besoins vis-à-vis du RST concernent principalement deux thèmes :

▫ les performances énergétiques des bâtiments :

- capacités à comprendre, évaluer, car l'offre est multiple,
- approche en coût global (intégrant l'ensemble des coûts),
- nécessité de savoir expertiser les réponses des maîtres d'oeuvre par la maîtrise d'ouvrage,
- besoin d'avoir des ratios « coûts/performances »

▫ accessibilité des bâtiments :

- savoir diagnostiquer,
- comment traiter le handicap non moteur.

★ Organisation :

Aujourd'hui, il n'existe pratiquement pas de lieu d'échanges pour les collectivités locales. L'existence d'un groupe de travail AITF est toutefois signalée. Dans les services de l'Etat, il existe un club des cellules Constructions Publiques, mais c'est une approche sectorielle qui n'intègre pas la dimension gestion de patrimoine.

Le besoin d'une communauté d'échanges entre maîtres d'ouvrages est fortement ressenti.

Compte-tenu du nombre d'organismes concernés, il est proposé la constitution d'un bureau d'une dizaine de personnes (2 Etat, 8 collectivités locales).

Il serait chargé :

- d'organiser une première journée technique avant l'été 2008,
- de mettre en place un site collaboratif,
- de réfléchir à l'organisation future du domaine Construction.

📄 **Atelier Transports-Déplacements** (rapporteur : Gilles NOUET - CG 69)

L'absence des Régions dans cet atelier a été regrettée.

L'atelier a formulé les propositions suivantes :

★ Proposition d'organisation d'un club.

Il comprendrait toutes les collectivités locales organisatrices de transports (AOT) et services de l'Etat (DDE et DRE) ; il pourrait se réunir environ 3 fois par an. Le secrétariat serait assuré par le CETE.

Un bureau restreint représentant les différentes catégories de membres serait chargé d'organiser les travaux.

Un lien avec le champ de la route est à prévoir.

Une ouverture au privé est envisageable dans le cadre de journées techniques (par exemple pour des présentations de matériels).

★ Programme de travail. Thèmes prioritaires :

- mise en oeuvre de la loi sur l'accessibilité,
- politique des déplacements et mobilité durable,
- intermodalité, billettique, information multimodale,
- les transports à haut niveau de service.

★ Attentes vis-à-vis du RST :

- normalisation et test terrain (matériel et billettique...) ;
- appui technique dans le cadre de l'élaboration des textes réglementaires ;
- appui méthodologique : modélisation, enquêtes déplacements, mobilité durable... ;
- capitalisation, retour d'expériences : analyse comparée ;
- expertise (technique et juridique) ;
- évaluation des politiques.

La discussion a permis de préciser les points suivants :

- il y a un gros besoin d'échanges dans le domaine Transports ;
- le club proposé a une vocation strictement technique. Il ne doit pas faire concurrence au GART, mais être complémentaire ;
- la présence des Régions est considérée comme indispensable ;
- l'interface Urbanisme-Déplacements est un sujet incontournable ;
- les travaux publiés par le CERTU sont insuffisamment connus. Le club doit jouer un rôle de relais.

☐ **Atelier Entretien/Exploitation/Sécurité** (rapporteur Denis HIRSCH - DIR Centre-Est)

L'atelier a exprimé le sentiment d'urgence à refonder le dispositif existant, rendu obsolète par la décentralisation et la réorganisation des services de l'Etat. Le dispositif actuel fait l'objet d'une animation importante par l'échelon national.

L'atelier a formulé les propositions suivantes :

*1) Proposition d'organisation des clubs.*

Un réseau « amont » sur l'ensemble du domaine :

- constitué des responsables techniques,
- fait émerger les demandes,
- pilote et coordonne les actions,
- quelques priorités : gestion de crise, structuration des réseaux en exploitation et entretien.

Des modes de travail diversifiés :

- des réseaux métier, avec une demande qui reste forte,
- des productions locales, en équipe-projet,
- des échanges sous forme de journées techniques et de réseaux collaboratifs.

*2) Les réseaux « métiers » à constituer :*

Ouvrages d'art :

- un seul réseau au démarrage pour travaux neufs et entretien
- une priorité : l'entretien et la gestion des réseaux existants,
- un suivi des évolutions techniques

Observation/analyse de l'insécurité routière :

- en association avec les DDE.

Laboratoires(animation des laboratoires départementaux par les laboratoires régionaux)

Gestion des risques :

- priorité à la politique de gestion et de maintenance des ouvrages,
- une composante de définition de politiques de protection,
- une composante technique à définir.

Viabilité hivernale.

Un club existant dans le Massif Central.A étudier pour les Alpes et le Jura.

Exploitation :

- un besoin important d'échanges, mais une grande variété de thèmes et d'acteurs concernés,
- une proposition : définir (en mode « projet ») une organisation des réseaux, pour une mise en place en Juin 2008.

3) *Attentes vis-à-vis du RST :*

Un fort besoin de veille technico-juridique et d'organisation de l'information


Sécurité routière et conception/aménagement des infrastructures.

Gestion des risques (aspects techniques).

Entretien : chaussées, outil de production en régie, innovation.

Gestion des crises routières.

Jean-Yves GONZALEZ (CG 74) fait remarquer que, dans ce domaine, beaucoup de structures existent dont certaines de niveau national ; il y a nécessité d'une forte autonomie locale (pilotage par le réseau des responsables) pour pouvoir avancer et bien fonctionner.

 **Atelier Maîtrise d'oeuvre travaux neufs** (rapporteur : Jean-Pierre CHALUS - DIR Massif Central)

Le constat a été fait d'une grande diversité de la typologie des opérations traitées par les différents maîtres d'ouvrages routiers.

L'atelier a suggéré une approche transversale : maîtrise d'ouvrage-maîtrise d'oeuvre.

Il a apporté les réponses suivantes aux questions posées :

1) *Proposition d'organisation des clubs :*

- un comité de pilotage et d'échanges des chefs de service avec une approche transversale maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'oeuvre ;
- des clubs thématiques (OA, techniques routières, procédures et management de projet...) ;
- un programme de travail des clubs thématiques validé par le comité de pilotage et d'échanges ;
- un périmètre COTITA rendant possible des sous-groupes thématiques et/ou géographiques.

2) *Programme de travail des clubs pour 2008 :*

- comité de pilotage et d'échange : 1 fois par an ;
- clubs thématiques : 3 à 4 fois par an ;
- cible : services Etat, CG, villes et agglomérations
- animation : correspondant à désigner par chaque structure ;
- secrétariat : CETE ;
- mise en place début 2008 des clubs OA, techniques routières, procédures et management de projet...

### 3) Attentes vis-à-vis du RST :

- ré-affirmer le CETE comme interface entre RST et les clubs ;
- animation des structures d'échanges ;
- porter à connaissance des référentiels ;
- expertise objective et impartiale ;
- intervention dans les formations ;
- approches transversales de thématiques techniques.

La discussion a confirmé le principe d'organisation de journées techniques qui pourraient être ouvertes à des professionnels privés (bureaux d'études, géomètres, entreprises...).

### ☐ **Atelier Maîtrise d'ouvrage travaux neufs** (rapporteur : Vincent AMIOT - DRE Rhône-Alpes)

L'atelier a formulé les propositions suivantes :

#### 1) Proposition d'organisation des clubs :

-3 scénarii possibles entre lesquels l'atelier n'a pas tranché:

.club ou communauté de métiers maîtrise d'ouvrage(MO a) et maîtrise d'oeuvre(MO e) disjointes sur périmètre route ;

. club ou communauté de métiers MO a et MO e regroupées sur périmètre route, avec des thématiques ponctuelles spécifiques;

.club ou communauté de métiers MO a transports et déplacements regroupés ;

- un fonctionnement à deux niveaux :
  - instance de pilotage (décideurs)
  - groupes de travail thématiques
- des outils de gestion de la connaissance :
  - portail, supports pédagogiques en ligne,
  - outil collaboratif.

#### 2) Programme de travail des clubs pour 2008 :

- la route, un objet d'aménagement ;
- optimiser la programmation des investissements ;
- concertation ;
- développement durable ;
- innovation ;
- démarche qualité.

### 3) Attentes vis-à-vis du RST :

- Routes à faible trafic :
  - échanges sur les politiques, doctrine, règles de l'art et méthodes.
- Voirie pour tous :
  - pour mémoire (pilotage CERTU).
- Montages financiers innovants:PPP



- Exercer une veille technique :
  - évaluation de la performance des méthodes de programmation budgétaires actuelles,
  - innovation routière.
- Assurer la logistique de fonctionnement des nouveaux clubs et communautés de métiers.

La discussion qui a suivi a conclu au choix d'un dispositif de pilotage commun à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'oeuvre.

Le domaine de la route sera donc structuré localement suivant un dispositif à trois niveaux :

- la COTITA,
- 2 comités de pilotage pour investissement et entretien-exploitation-sécurité,
- les clubs métiers.

Il conviendra d'éviter tout cloisonnement du champ routier par rapport aux autres domaines (transports, urbanisme, environnement....).

Plus généralement, a été réaffirmée la nécessité :

- de mettre à disposition l'information,
- de ne pas oublier les villes et agglomérations dans les dispositifs qui vont être mis en place.

La réunion annuelle de la COTITA permettra d'effectuer une évaluation des résultats obtenus.

Les conclusions de cette première COTITA sont alors tirées par les coprésidents :

Yves SARRAND considère que cette journée a permis d'identifier de nombreuses attentes vis-à-vis du RST et a démontré que le CETE devait jouer le rôle de « tête de pont » auprès des collectivités. Il faut maintenant hiérarchiser et faire la synthèse de ces propositions. Certains sujets tels que le périmètre géographique des futurs clubs (compte-tenu de l'étendue de la zone d'intervention du CETE) n'ont pu être traités faute de temps. Le travail va se poursuivre en petit comité afin de rendre rapidement opérationnel le nouveau dispositif. Enfin, d'autres thèmes seront à explorer d'ici l'année prochaine.

Daniel PENDARIAS souligne également la richesse de la moisson. Il perçoit la force des attentes des collectivités à l'égard du RST. Il convient donc d'engager sans attendre la mise en oeuvre des propositions faites ce jour.

Il confirme la pérennisation d'un bureau restreint de la COTITA, qui sera tout d'abord chargé d'élaborer le compte-rendu de la journée et d'établir un bilan des besoins exprimés.

Ces éléments seront remontés au niveau central du ministère, ainsi qu'à l'ADF et l'ADSTD.

La synthèse des COTITA alimentera le prochain séminaire national et le comité des maîtres d'ouvrages routiers. Elle sera prise en compte dans le programme de travail 2008 du RST. D'autre part, la mise en oeuvre des déclinaisons locales de la COTITA : clubs métiers, journées techniques, sera engagée.

Daniel PENDARIAS remercie enfin l'équipe qui a assuré la préparation de la COTITA et l'animation des ateliers, ainsi que l'ensemble des participants et leur donne rendez-vous à l'année prochaine.

ANNEXES:

- liste des participants
- compte-rendus des ateliers